

27 avr 2018 -16:53

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2018

## Modification du régime d'aides fiscales en faveur du transport maritime

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant le régime d'aides fiscales en faveur du transport maritime.

Le 6 novembre 2017, la Commission européenne a publié sa décision de prolonger pour 10 ans le régime existant d'aides fiscales en faveur du transport maritime du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2022, avec la condition que la Belgique adopte dans les 6 mois un projet de modification répondant aux souhaits de la Commission européenne. L'avant-projet comporte des dispositions modificatives à ce régime d'aides fiscales.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale  
rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 00  
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>